



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de DIE
Commune de LA MOTTE CHALANCON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 décembre 2023

Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*
Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint,
Jeannette LACOUR, Adjoint,
Brigitte PARRENT, Adjointe
Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale,
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

Excusés :

François HUMBERT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Jeannette LACOUR

Pierre POLETTO est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 24/10/2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il demande le rajout de 2 délibérations :

- Une portant sur la demande de subvention au Département pour les travaux liés à l'éboulement du chemin de ronde
- Une portant sur la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires, mais aussi les familles,

élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective. Les écoles qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

L'école de La Motte Chalancon a décidé de présenter un projet et pour ce faire, une convention doit être signée entre l'État et la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Délibération n° 2 : Travaux d'accessibilité à la piscine

Le Maire rappelle la délibération prise le 24 octobre 2023 concernant des travaux de mise en accessibilité à la piscine municipale.

A la demande de la Sous-Préfecture, pour l'attribution d'une subvention, le plan de financement doit être détaillé. La délibération du 24/10 est donc annulée et remplacée par celle-ci :

La commune a un projet d'investissement qui consiste à effectuer des travaux de mise en conformité à la piscine municipale.

Un bloc PMR doit être installé et le pédiluve doit être adapté.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à **25 079 € HT** (options comprises).

La commune sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL ...), de la Région et du Département.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne		0	
DETR ou DSIL	25 079 x 0.1636	4 104	16.36 %
Conseil régional	22 799 x 0.30	6 840	30 %
Conseil départemental	22 799 x 0.40	9 120	40 %
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		20 063	80 %
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		5 016	20 %
Total prévisionnel € HT		25 079	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ADOpte** l'opération de mise en conformité de la piscine municipale et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides publiques de l'État, de la Région et du Département ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération n° 3 : Marché public maison de santé

Le Maire rappelle que le marché public de la Maison de Santé a été séparé en 2 appels d'offre. Le premier, concernant 8 lots, est arrivé à terme le 6 décembre. Les analyses sont en cours. Le second, concernant les lots électricité/VMC/plomberie, va être déposé le 8 décembre.

Le Maire demande aux conseillers de lui donner pouvoir pour la notification du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à notifier le marché

Délibération supplémentaire n° 4 : Demande de subvention éboulement chemin de ronde

Le 2 décembre, le chemin de ronde de la Commune s'est en partie effondré. Dans un premier temps, des travaux de mise en sécurité des accès ont été réalisés en urgence. Les travaux de remise en état vont être entrepris suite aux études actuellement en cours. Des devis seront établis prochainement.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter l'État, la Région et le Département afin d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention à l'État, à la Région et au Département.

Délibération supplémentaire n° 5 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Considérant que le vote du budget primitif 2024 devrait intervenir en mars 2024,
Considérant la nécessité de financer des dépenses urgentes jusqu'au vote du budget primitif.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023, selon le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Budget 2023	1/4 budget
16	1641	Emprunts	35 900.00	8 975.00
20	203	Frais études et recherches	10 360.00	2 590.00
204	204	Subventions d'équipement	3 000.00	750.00
	2131	Bâtiments publics	28 700.00	7 175.00
	2135	Installations générales, agencés	44 900.00	11 225.00
	2138	Autres constructions	39 235.00	9 808.75
	21531	Réseaux d'eau	8 850.00	2 212.50
	21532	Réseaux d'assainissement	25 500.00	6 375.00
	2157	Matériel et outillage voirie	6 830.00	1 707.50
	2158	Autre matériel et outillage	15 200.00	3 800.00
	2183	Matériel informatique	3 400.00	850.00

21	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000.00	500.00
	2188	Autres immos corporelles	500.00	125.00
			175 115.00	43 778.75
231	231	Immobilisations en cours	1 070 000.00	267 500.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Sujets évoqués par le Maire :

Station-service : un devis concernant uniquement la station (une cuve GO + une cuve 95 + une cuve 98) a été établi. Il s'élève à 104 574 € HT auquel il convient de rajouter le génie civil et l'électricité (non chiffré à ce jour).

Compte tenu de l'effondrement survenu sur le chemin de ronde et du coût prévisionnel des travaux qui risquent d'être très élevés, le conseil décide de mettre pour l'instant ce dossier en attente.

Accessibilité : les devis de travaux de mise en accessibilité de la piscine ont été validés.

Un bloc PMR va être installé et le pédiluve va être adapté.

Le Maire rappelle que sans ses travaux, la piscine ne pourrait pas ouvrir cet été.

Distributeur de billets : il y a deux ans, la société LOOMIS avait lancé une campagne d'expérimentation pour installer des distributeurs dans les communes rurales. La Commune s'était positionnée mais n'avait pas été retenue.

Aujourd'hui, la société est en phase de déploiement et un distributeur pourrait être installé au tabac presse. Le coût de la location serait de 650 euros par mois, avec un engagement sur 3 ans. Pour le financement, plusieurs possibilités pourraient être envisagées : subvention Région, subvention Commune, regroupement entre plusieurs Communes, ...

Brigitte PARRENT, référente de ce dossier, prendra contact avec Elisabeth TORTEL, futur repreneur du tabac presse afin de connaître sa position sur ce sujet.

Calades : la 2^{ème} section est maintenant terminée mais le béton désactivé doit être refait à certains endroits (Coin Maco). Cette réfection sera faite en même temps que les travaux de la section 3 (printemps 2024).

Le Maire rappelle l'obligation faite aux riverains de se raccorder au réseau des eaux pluviales sitôt les travaux terminés devant leur maison.

Vidéoprotection : la société ADS PROTECTION intervient cette semaine pour l'installation des caméras de vidéoprotection. 2 caméras sont installées aux entrées du village, l'une route de Die et l'autre route de Nyons (des relais ont été posés sur le mur de la mairie et au sommet de l'église). Ces caméras ne prennent que les plaques d'immatriculation. Seuls le Maire et la Gendarmerie sont habilités à consulter les vidéos, sur réquisition du procureur.

Camping 2024 : le Maire informe que les postes de responsable camping pour la saison 2024 ont été pourvus.

Tour de table :

Pierre CHANAL DU BESSET signale qu'une ligne électrique est tombée en travers d'un chemin et souhaite contacter d'urgence le service d'ENEDIS.

Christian MOLERUS :

- Le chemin du Clareau, qui a subi un affaissement, a été repris provisoirement. Un bicouche sera réalisé sur cette partie au printemps.
- Un administré demande à ce qu'une interdiction de stationnement soit mise en place au croisement Calade de la Soleillade et Calade des Passe-Roses.
- Des tâches sont constatées lors du stationnement de véhicules sur le béton désactivé mis en place dans les calades.

Pour répondre à ces deux derniers points, les élus se posent la question sur l'interdiction ou pas de stationnement dans les calades. L'idée d'un sondage auprès de la population est envisagée.

Pierre DALSTEIN :

- Course la Drômoise : une proposition a été lancée pour le vendredi 13 septembre. Il y aurait 2 parcours, avec toujours une arrivée et un départ sur la Motte. Objectif : 300 cyclistes.

Le Conseil donne son accord pour accueillir à nouveau cette manifestation en 2024.

- Schéma Départemental du Cyclisme : pour bénéficier d'aide du Département, la CCD doit rédiger un schéma de circulation. Un inventaire des déplacements est actuellement en cours.

Au démarrage du projet, seuls les trajets pour le travail devaient être étudiés. La plaine de Châtillon/ Luc, proche de Die était donc la seule concernée. Le Maire informe que les déplacements pour les loisirs ont été inclus dans le projet.

La restitution avec une proposition de scénario va être proposé à la CCD et cette dernière validera le schéma au printemps.

Des emplacements de parking et de réparation de vélos sont également étudiés.

Emmanuel BLANCARD a reçu une demande afin que des obstacles (blocs de pierre, troncs, ...) soient installés au Palis pour éviter que des véhicules, lors de manœuvres (marches arrière, demi-tours, ...) tombent dans le ruisseau Ayguebelle.

Le Maire propose, dans un souci environnemental, de faire mettre en place par les agents techniques un cordon de terre végétalisé.

Jeannette LACOUR

- A partir du mois de janvier, en cas d'absence de Maëlyss, un remplacement sera assuré à l'Agence Postale Communale. Ces jours-là, le bureau sera ouvert l'après-midi et non le matin (en raison de la disponibilité de la remplaçante) et un message d'information sera envoyé au préalable.

- Suite au mariage de leur fille, Cathy et Benoit DELESTRE ont fait un don de 150 euros destiné aux écoles. Jeannette LACOUR va le remettre à l'association des parents d'élèves lors du marché de Noël afin de les aider à financer leur prochain voyage.

Fin de la réunion à 20h20

Le secrétaire de séance
Pierre POLETTI



Le Maire
Laurent COMBEL

